



MEMBRES	37
PRESENTS	21
VOTANTS	21
POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

SYNDICAT VIENNE COMBADE

N° 2025-020

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, le Comité Syndical du Syndicat Vienne Combaude s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint Léonard de Noblat.

Compétence Production

Présents titulaires : M BONNETAUD Guillaume, M CHARVILLAT Dominique, Mme CHATELON Maryline, M DAUDE Dominique, M DESROCHES Roger, M. KAPSTEIN Michael, Mme LACOUTURE Bernadette, Mme LAFOREST Claudine, M LAVAUD Henri, M. LEMASSON Lionel, M MATINAUD Gilles, M MAURIERE Didier, M NEXON Jean-Pierre, M. PÉRABOUT Alain, Mme POSTIC Sonia, M RENAULT Alain, M REYGAUD Claude, Mme ROSSANDER Claudette, Mme ROUX Claudine, M SAUTOUR Jean-Claude,

Présent suppléant : M MAZIN Alexandre.

Absents : Mme BARIAT Peggy, M BREGAINT Jean-Louis, M CHADELAUD Gérard, M CHANGION Daniel, M DIDIERRE Jean-Gérard, Mme DUFOUR Patricia, M JANDAUD Michel, M LABREGERE Olivier, M LAPOUGE Yannick, M LEGOUFFE Yves, M LHOMME Patrick, Mme NICOUAUD Nathalie, M PALA Henri, M PAROT Serge, M RAZAFIMAHATRATRA Angelo, M STOEBNER Frédéric, Mme TURBIEZ Chantal.

Prix de l'eau 2026

Vu le code général des collectivités,

Vu de la délibération n°14-2008 relatif à l'engagement des communes adhérentes quant à l'achat de volume d'eau minimum ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-027 autorisant la production et la distribution d'eau potable à partir de l'usine de Soumagne ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** De fixer le prix de l'eau livrée à 1,65€ HT mètre cube, à compter du 1er janvier 2026, auquel s'ajoutera le taux de TVA en vigueur (soit 5,5% pour l'année 2026).

Fait à St Léonard de Noblat, le 10 décembre 2025

Publié le

Le Président,

M. Lionel LEMASSON

La secrétaire de séance,

Mme Maryline CHATELON

